

3. a) Oui, b) Goodwin, Ellis Advertising Ltd, Vancouver; Ronalds, Reynolds & Co., Ltd, Toronto; La Maison Publicitex Ltée, Montréal; Bouchard, Champagne et Pelletier Ltée, Montréal; Cockfield Brown & Co. Ltd, Toronto et Montréal.

4. Non. Suivant une pratique bien établie, la Commission a choisi des agences auxquelles elle a demandé des propositions et elle a poursuivi des négociations avec trois d'entre elles. La Commission n'a présentement aucun autre besoin dans ce domaine.

LES RÉPARATIONS DE LA CHAUSSÉE DE BRETON COVE (N.-É.)

Question n° 802—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

Quand seront effectuées les réparations de la chaussée et du chemin de halage de Breton Cove, Comté de Victoria, Nouvelle-Écosse?

L'hon. George J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Quand les fonds de 1966-1967 seront disponibles.

[Français]

RÉPARTITION DES FRAIS DE LA BASE NUCLEAIRE DE VAL-D'OR

Question n° 808—**M. Caouette:**

1. Est-ce que les frais de la base nucléaire de Val-d'Or sont entièrement supportés par Ottawa, ou si les États-Unis y participent dans une sorte de plan conjoint?

2. Si les États-Unis y participent, quel est le montant de leur participation?

3. Quel montant est payé par Ottawa?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): 1. Le Canada fournit un personnel de 368 militaires et civils et paie les frais de fonctionnement et d'entretien de la base de Val-d'Or. Les États-Unis fournissent une partie du matériel technique ainsi qu'un personnel de 40 militaires.

2. Le coût réel du matériel technique et des soldes et indemnités versées au personnel des États-Unis à Val-d'Or est inconnu.

3. On estime que les frais annuels de fonctionnement et d'entretien s'élèvent à \$2,215,000.

[Traduction]

LE CAMP DE PETAWAWA—CONTRAT RELATIF À UNE CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU

Question n° 809—**M. Thompson:**

1. Quels sont, par le détail, les services et les matériaux fournis en vertu du contrat n° 6928 relatif à une conduite de distribution d'eau pour le camp de Petawawa?

2. Quel a été le coût de chaque article?

[L'hon. M^{lle} LaMarsh.]

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): 1. La Construction de Défense (1951) Limitée nous informe que la clôture des soumissions pour l'ouvrage en question était fixée au 23 février 1966. Le contrat n'a pas encore été accordé. La soumission la plus basse, soit le prix total de \$136,119.20, fondée sur les quantités approximatives, a été présentée par Gap Construction Company Ltd., de North Bay (Ontario).

2. La soumission de cet entrepreneur comprenait ce qui suit: Fourniture et installation des conduites principales (de dimensions diverses), y compris les accessoires, l'excavation, la couche d'assise et le remblayage, \$119,387.20; Fourniture et installation des vannes, \$10,440.00; Fourniture et installation des poteaux de marquage des étayages en bois et des entretoises en béton, \$1,200.00; Fourniture et installation des bouches d'incendie, \$2,592.00; Fourniture et installation du système d'évacuation à la traversée de la rivière, \$1,000.00; Indemnité de prix de revient concernant les changement et les réparations au bureau des ingénieurs, \$1,500.00.

VOLONTAIRES CANADIENS POUR LE VIETNAM

Question n° 813—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. A-t-on soumis au gouvernement du Canada une proposition le pressant d'approuver la création d'un corps de volontaires canadiens pour le Vietnam?

2. Si le fait est exact, quelle mesure a été prise?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le Premier ministre et moi-même avons reçu de deux citoyens de Toronto, Messieurs Mitchell et Echlin, des lettres nous demandant de leur faire connaître l'attitude du Gouvernement canadien à l'égard de leur projet visant au recrutement au Canada d'un contingent de volontaires canadiens pour servir avec les Forces américaines au Vietnam.

2. Le Ministère des Affaires extérieures a consulté le Ministère de la Justice qui est d'avis que cette proposition, si mise sur pied, semblerait incompatible avec les lois canadiennes applicables à ce sujet, en particulier la loi sur l'Enrôlement à l'étranger. Cette information a par la suite été communiquée à Messieurs Mitchell et Echlin.

L'ONU—L'ENTREPOSAGE DES «HÔPITAUX À MONTAGE ULTRA-RAPIDE»

Question n° 817—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

A quels endroits du Canada l'Organisation des mesures d'urgence a-t-elle mis en dépôt des «hôpitaux à montage ultra-rapide», et, dans chaque cas, quelle est la capacité en lits de chacun d'eux?